



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Kosovo

Question écrite n° 53362

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les risques encourus par les Français membres de la force multinationale de paix (KFOR) en mission au Kosovo, et chargés du contrôle de l'usine de plomb de Zvecan près de Mitrovica, au nord du territoire administré par l'ONU. Les informations reprises par les différents médias étant pour le moins alarmantes concernant les taux de pollution par le plomb enregistrés aux abords de l'usine, il souhaiterait donc connaître les mesures de protection qui ont été prises afin de limiter l'exposition des militaires présents sur le site.

Texte de la réponse

Le risque de pollution lié aux rejets atmosphériques de la fonderie de plomb de Zvecan a été pris en compte dès l'automne 1999 par le service de santé des armées. Les prélèvements de l'air effectués régulièrement ont révélé de fortes teneurs en plomb dans les fumées industrielles. Pour préserver la santé des militaires exposés, plusieurs mesures de précautions ont été prises, telles que l'interdiction du stationnement prolongé des troupes à proximité immédiate des sites industriels, le renforcement de l'hygiène vestimentaire et corporelle ou la suspension des activités sportives. Sur le plan médical, des analyses de sang sont effectuées systématiquement sur les militaires avant et après leur séjour au Kosovo afin d'effectuer le dosage du plomb. Une attention particulière est portée au personnel féminin qui n'est pas autorisé à faire plus d'un séjour au Kosovo. La reprise notable de l'activité de l'usine de Zvecan, en juin 2000, ayant fait apparaître une aggravation du phénomène de pollution, celle-ci a été fermée le 14 août 2000 suite à une opération conjointe entre la MINUK et la KFOR. Le risque de contamination par inhalation de poussières a ainsi considérablement diminué. Toutes les mesures de précaution restent cependant en vigueur et seule la restriction concernant les activités sportives a été levée.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53362

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6293

Réponse publiée le : 15 janvier 2001, page 286